

# Les femmes sont les grandes perdantes de Parcoursup

Trois sociologues considèrent que la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) risque de renforcer la discrimination contre les étudiantes

Par **FANNY BUGELA-BLOCH**,  
**MARIE-PAULE COUTO**  
et **MARIANNE BLANCHARD**

**A** lors que la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE), votée le 15 février dernier, entend « rétablir l'égalité des chances », tout laisse à penser qu'elle entraînera au contraire une hausse des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur, notamment entre les filles et les garçons. Les filles représentent aujourd'hui près de 60 % des étudiants dans les universités, mais sont toujours moins nombreuses à intégrer des filières sélectives comme les classes prépa (42,6 %) et, surtout, les grandes écoles scientifiques (22,2 %). L'enseignement supérieur apparaît plus généralement largement divisé entre des filières « masculinisées » (sciences et techniques) et des filières « féminisées », comme les formations paramédicales et sociales (85 % de filles) ou les licences en lettres et sciences humaines (70 %). Ces différences d'orientations reflètent les rôles attribués aux hommes et aux femmes, ainsi que la socialisation genrée qui, dès le plus jeune âge, contribue à valoriser des compétences différentes chez les filles et les garçons. L'institution scolaire participe à la perpétuation de certains stéréotypes de genre, comme le montre une enquête récente : à aptitudes équivalentes pour les matières scientifiques et à notes égales à celles des garçons, les filles sont toujours moins orientées que ces derniers vers la filière scientifique du bac.

Or la loi ORE risque d'entretenir, voire de renforcer, cette différenciation sexuée des orientations, par le biais des « attendus » désormais affichés sur la plateforme Parcoursup pour chaque formation universitaire. En effet, ces attendus

se fondent sur des compétences supposées acquises par les candidats, qui renvoient à des dispositions inégalement valorisées chez les filles et les garçons. Ainsi, pour les candidats en psychologie à l'université de Nanterre (plus de 80 % de filles), il est attendu des élèves « des qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute », peu valorisées chez les garçons. Inversement, en sciences de l'ingénieur (plus de 80 % de garçons en sciences et techniques), ce sont des capacités « d'abstraction, de logique et de modélisation » qui sont demandées... qualités davantage attribuées aux garçons.

## EFFETS D'AUTOCENSURE

Mais la loi ORE risque aussi de favoriser l'(auto)exclusion des filles de certaines filières. De fait, lors de leur première inscription dans l'enseignement supérieur, les filles évitent plus que les garçons les filières sélectives (prépas, BTS, IUT) et choisissent plus souvent l'orientation vers l'université. Ces effets d'autocensure pourraient être renforcés par la loi ORE, dans la mesure où celle-ci exige des étudiants qu'ils/elles visent des formations « à leur portée ». A cette fin, plusieurs informations apparaissent sur la plateforme Parcoursup : les taux d'échec en première année, le nombre de vœux reçus l'année précédente et les capacités d'accueil. Or ces données peuvent donner une image déformée des conditions d'accès aux formations.

Tout d'abord, les taux d'échec affichés incluent des situations qui sont en fait des réussites. Par exemple, en première année de licence de sociologie, l'université de Saint-Denis propose des cours pour préparer les concours des écoles du social, et les étudiantes qui obtiennent avec succès ce concours font accroître le

taux d'échec de cette formation calculé par le ministère ! Ensuite, le nombre de demandes par formation comptabilise tous les vœux, quel que soit leur rang. Ainsi, en sociologie à l'université de Nanterre, 7 994 demandes sont affichées pour l'an passé pour 162 places, soit une place pour 49 candidats, alors même qu'en Staps, filière notoirement « en tension », la plate-forme affiche une place pour 34 candidats ! Pourtant, à la rentrée dernière, cet établissement n'a accueilli que 147 étudiants en sociologie, il restait donc des places. Cette « tension » apparente de certaines filières s'explique par

le fait qu'elles sont massivement choisies comme « vœux de secours ». Mais cette illusion de sélection risque de décourager les candidats et surtout les candidates qui envisageaient sérieusement ces filières.

Dans la même perspective, on peut évoquer les questionnaires que les bacheliers sont obligés de remplir pour apprécier leur « niveau général » lorsqu'ils veulent s'inscrire en droit. Plusieurs travaux montrent qu'à note équivalente, les garçons s'attribuent toujours une valeur supérieure à celle que s'attribuent les filles. Les inégalités de genre font partie des rares inégalités qui ont reculé au cours du siècle passé. Laissera-t-on la loi ORE mettre un coup d'arrêt à ce processus ? ■



**Fanny Bugela-Bloch** est maîtresse de conférences en sociologie à l'université Paris-X ;  
**Marie-Paule Couto** est maîtresse de conférences en sociologie à l'université Paris-VIII-Saint-Denis ;  
**Marianne Blanchard** est maîtresse de conférences en sociologie à l'université Toulouse-II-Jean-Jaures